

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS PROMOTIONNEL

« Prenez la route ! Achetez pour 25 € de produits Trust et tentez de gagner un vélo électrique d'une valeur de 2500 € »

Généralités

1. Les présentes conditions générales s'appliquent au concours promotionnel « Prenez la route ! Achetez pour 25 € de produits Trust et tentez de gagner un vélo électrique d'une valeur de 2500 € » (désigné ci-après « le Concours Promotionnel ») organisé par Trust International pour promouvoir les ventes de produits Trust.
2. Le Concours Promotionnel est organisé par Trust International B.V. (désigné ci-après « l'Organisateur »), une entreprise enregistrée aux Pays-Bas sous le numéro 23078603.
3. Le Concours Promotionnel concerne uniquement des achats d'un ou plusieurs nouveaux produits pour un montant d'achat total d'au moins 25 € auprès de l'un des partenaires de vente de Trust en France et en Belgique. tels que désignés dans les présentes conditions générales. Voir section 26.
4. Les produits d'occasion, retournés ou remis à neuf sont exclus de ce Concours Promotionnel.
5. Achetez un ou plusieurs produits Trust entre le 17 août et le 27 septembre 2020. Vous devez compléter votre demande de participation en enregistrant votre achat avec une copie de la preuve d'achat avant le 12 octobre 2020. Nous demanderons au gagnant de nous présenter une preuve d'achat originale correspondant au (aux) produit(s), ainsi qu'une photo de l'emballage original. Le (les) produit(s) doit (doivent) avoir été acheté(s) pendant la période de l'opération « Prenez la route ».
6. Consultez le site www.trustpromotions.com pour envoyer votre demande de participation. Les confirmations de commandes en ligne ne sont pas acceptées.
7. Trois gagnants seront tirés au sort dans le cadre de ce Concours Promotionnel. Chaque gagnant recevra un vélo électrique d'une valeur de 2500 €.
8. En prenant part à ce Concours Promotionnel, les participants déclarent accepter les présentes conditions générales. L'Organisateur et les participants sont liés par les présentes conditions générales.
9. Les participants au Concours Promotionnel doivent être âgés de 18 ans ou plus / Les participants âgés de moins de 18 ans déclarent avoir reçu d'un parent ou des deux parents l'autorisation de participer à ce Concours Promotionnel. Les employés de la société Trust sont exclus du concours.
10. Ce Concours Promotionnel concerne uniquement des achats effectués auprès de partenaires de vente Trust sélectionnés en France et en Belgique. Trust n'acceptera aucune demande de participation pour des produits achetés auprès de partenaires de vente non participants, sur eBay ou sur Marktplaats.
11. Les participants peuvent soumettre plusieurs participations, mais ils n'auront qu'une seule chance de gagner un vélo électrique.

12. L'organisation interne pourra utiliser les données personnelles des participants pour les abonner au bulletin d'information de Trust s'ils ont donné leur accord en ce sens au moment d'envoyer leur demande de participation.
13. L'Organisateur traitera ces données de manière confidentielle, les gèrera conformément à la législation sur la vie privée et les stockera de manière sécurisée. Les données ne seront en aucun cas divulguées à des tiers.
14. Pour participer à ce concours promotionnel, le participant doit répondre à une question subsidiaire qui peut être présentée en ligne lorsqu'il envoie sa demande. Seuls les participants qui répondent correctement ou le plus correctement possible aux questions subsidiaires ont une chance de gagner.
15. Le participant doit utiliser une adresse e-mail valable et doit la vérifier avant d'envoyer le formulaire. Si le participant ne reçoit pas de confirmation et si la confirmation n'est pas dans le dossier des courriels indésirables (spam), il se peut que l'adresse e-mail ait été saisie de façon incorrecte. Si un participant rencontre le même problème en essayant de s'inscrire une nouvelle fois, nous lui conseillons de nous contacter à promotions@trust.com.
16. Le prix (TVA incluse) à remporter dans le cadre de ce Concours Promotionnel est un vélo électrique Cowboy d'une valeur de 2500 €.
Les achats doivent être effectués entre le 17 août et le 27 septembre 2020. Pour gagner entre le 17 août et le 12 octobre 2020. Pour gagner ce vélo électrique, il est possible de participer entre le 17 août et le 12 octobre 2020. La confirmation de votre participation sur le site du Concours Promotionnel vous donne une chance de gagner ce vélo électrique.

Tirage au sort du gagnant et remise du prix

17. Le gagnant sera tiré au sort de manière impartiale à la fin de la période du Concours Promotionnel. Le tirage au sort sera organisé selon les instructions de Trust et se fera en présence d'un notaire de droit public. Le Gagnant sera personnellement informé qu'il/elle a remporté le prix par un courriel envoyé le jour du tirage à l'adresse e-mail spécifiée lors de son inscription au Concours Promotionnel. Aucune correspondance ne sera échangée à propos du résultat. Les données personnelles seront utilisées pour l'organisation du Concours Promotionnel et la remise du prix. Trust est autorisé à divulguer les données personnelles du gagnant à des tiers impliqués dans le Concours Promotionnel.
18. Trust est autorisé à publier des photos et des vidéos de la remise du prix à des fins de publicité et/ou de marketing.
19. Le prix est personnel et attribué au nom du gagnant. Le prix ne sera pas décerné en cas de refus ou de non-acceptation du prix ou des conditions générales régissant le Concours Promotionnel.
20. S'il n'a pas été possible de contacter le gagnant à l'aide des informations fournies à l'Organisateur et/ou si le gagnant n'a pas répondu à la notification de l'Organisateur lui signifiant qu'il/elle a remporté le prix dans un délai de 5 jours ouvrables après la date du tirage, le gagnant perdra le bénéfice du prix et ce prix sera décerné au premier gagnant alternatif tiré au sort en même temps que le gagnant initial.
21. Toutes les taxes sur les jeux de hasard dues sur le prix attribué seront acquittées par Trust et ne seront pas facturées au gagnant.
22. Le prix attribué n'est pas échangeable contre sa valeur en argent, ni sous d'autres formes.

23. L'Organisateur se réserve le droit de refuser des participations ou des participants au Concours Promotionnel ou de retirer le droit de recevoir un prix, soit avant soit après sa remise, dans le cas d'une suspicion raisonnable d'influence illégale sur le Concours Promotionnel, d'abus ou de fraude.
24. Ce Concours Promotionnel est organisé conformément au Code de Conduite pour les Jeux de Hasard Promotionnels 2014.
25. Après la remise du vélo électrique au gagnant, le fabricant de vélos se chargera de toute autre question (réparations, garantie, etc.). Le prix du vélo électrique remis dans le cadre de ce Concours Promotionnel est régi par les conditions générales du fabricant de vélos.

Questions/réclamations

26. Les participants à ce Concours Promotionnel peuvent introduire des réclamations concernant la remise/non-remise d'un prix dans un délai de 30 jours après le 27 septembre 2020. Les réclamations doivent être introduites par écrit à l'adresse promotions@trust.com. Les réclamations reçues après cette date ne seront pas traitées et tous les droits du participant concerné seront prescrits. Les participants ayant introduit une réclamation dans les délais recevront une réponse écrite et motivée dans un délai de 30 jours après l'introduction de leur réclamation.

Dispositions finales

27. Aucune correspondance ne sera échangée concernant les conditions générales du Concours Promotionnel.
28. L'Organisateur ne peut être tenu responsable de la disponibilité des produits chez le partenaire de vente. Les participations au Concours Promotionnel doivent être associées à des achats de produits effectués pendant la période du concours.
29. L'Organisateur ne peut être tenu responsable de dysfonctionnements et/ou d'erreurs en rapport avec le réseau, les sites Internet, les logiciels et matériels informatiques, ou de toute erreur de saisie et/ou de traitement des données du participant ou de sa participation. L'Organisateur décline toute responsabilité à cet égard.
30. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'erreurs d'impression ou de typographie sur ce site, dans les brochures ou d'autres moyens de communication. Aucun droit ne peut être revendiqué en cas d'erreur sur le prix décerné ou d'autres informations.
31. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte découlant directement ou indirectement du Concours Promotionnel, du prix à décerner ou ayant été décerné, ou de toute autre circonstance. Toute responsabilité de l'Organisateur en rapport avec le Concours Promotionnel est entièrement et complètement exclue.
32. L'Organisateur est en droit de mettre fin à ce Concours Promotionnel, en tout ou en partie, ou d'apporter des modifications intermédiaires aux conditions générales de ce Concours Promotionnel s'il est d'avis que le bon déroulement du Concours Promotionnel est menacé. Aucune modification ne se fera au détriment des participants.
33. Le Concours Promotionnel concerne des achats effectués auprès des partenaires de vente participants :

- a. LDLC
- b. Boulanger
- c. Système U
- d. Krefel (BE)
- e. Cora (BE)
- f. Media Markt
- g. Alternate (BE)

Réalisation technique

34. Kellerman Bureau in Actie se charge de la réalisation technique du site web de Trust International B.V. Kellerman Bureau in Actie traite également les achats de produits soumis par les consommateurs via ce site.